



# Créer une SCI immobilière avec mon compagnon marié

Par **Euphrasie**, le **29/05/2015 à 16:37**

Bonjour, Maître,

Je vis depuis 7 ans avec un homme qui est marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Séparé de sa femme, ils n'ont plus de biens communs, et paient leurs impôts séparément.

Il a acheté une maison il y a 3 ans, après la vente de leur maison commune. Néanmoins sur l'acte de vente, il est précisé qu'il est marié, sous ce régime matrimonial.

Sa femme possède un bien propre, hérité de sa tante, et elle perçoit une pension de retraite équivalente à la sienne.

J'ai moi-même décidé de vendre la maison que je possédais, puisque je vis chez lui. Un terrain à proximité de sa maison est à vendre. Si je l'achetais, je me demandais si nous ne pourrions pas créer une SCI immobilière où nos 2 biens seraient réunis afin que je sois protégée et non expulsée au cas où il décéderait avant moi.

Il a 2 enfants. J'ai moi-même 3 enfants et je suis veuve.

Je vous remercie de m'éclairer.